

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 19 octobre 2023

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

L’an deux mil vingt-trois et le vingt-trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, DUHALDE Kattalin, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, et MM. BISCAY Samuel BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes ECHEVERTZ Chantal, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie et Mr BARBIER Koxe

Mme ETCHEVERRY Sabine a été élue secrétaire.

Délibération N° 2023-07-02 : Projet de rénovation de la maison Beltzagitea – Approbation du prix de revient et plan de financement prévisionnel de la partie logement (Appartement en duplex)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réaménagement portant sur des travaux d’amélioration du logement de l’immeuble communal, situé 1214 Isturitzeko bidea 64240 Ayherre

Ces travaux portent sur la réfection des maçonneries, charpente, couverture, zinguerie, menuiserie, plâtrerie, sanitaire, chauffage, peinture et carrelage.

La commune sollicite l’agrément d’Etat au titre du PLUS pour le logement concerné.

Le montant du loyer n’excèdera pas le plafond imposé par le conventionnement.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité,

DECIDE de procéder aux travaux de réfection de l’immeuble communal sis 1214 Isturitzeko bidea

ACCEPTTE le devis estimatif arrêté à la somme de 203 317,36 (y compris les honoraires) TTC (TVA 10 %).

SOLLICITE l’agrément PLUS.

SOLLICITE des subventions auprès de l’ensemble des potentiels financeurs (Etat, Conseil Départemental, Communauté d’Agglomération Pays Basque, Région, ADEME, etc.).

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-annexé.

PREVOIT les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arño GASTAMBIDE

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 26/10/2023
Et après transmission en sous-préfecture le 26/10/2023



PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE (TVA 10%)	TTC
Subvention CAPB	20 000,00 €
Subvention Etat fonds vert / DETR	27 725,00 €
Subvention Conseil Départemental	20 000,00 €
Subvention Conseil Régional	15 000,00 €
Emprunt CDC ou Banque habilitée	
Fonds propres	120 592,38 €
TOTAL	203 317,38 €

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le



ID : 064-216400861-20231023-2023_07_02_2-DE